

1034110

8756
TC

1

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

Société par actions simplifiée au capital de 750 500 €

Siège social Le Bastidon - Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

528 556 806 RCS MARSEILLE

- 9 JUIN 2011

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2011

L'an deux mil onze

Et le vingt huit avril

A dix heures,

Les associés de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, sus-référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard CHARRIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Représentant de la société ARESXPART AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 75 050 actions sur les 75 050 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer



Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président
- le contrat d'apport
- le rapport de Monsieur Yves BERTAUD, commissaire aux apports,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du contrat d'apport et du rapport du commissaire aux apports,
- Approbation d'apports en nature consentis à la Société, de leur évaluation et de leur rémunération,
- Agrément des apporteurs en qualité d'associés
- Augmentation du capital social de 6 983 850 €, par voie d'apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, du contrat d'apport et du rapport du commissaire aux apports.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture

- d'un contrat d'apport en date à Neuilly Plaisance du 21 mars 2011 aux termes duquel la société VERICONTROL ENGINEERING, Monsieur Stéphane SOUSSAN et Monsieur Sébastien ROSSELLO, font apport à la Société des biens ci-après désignés et évalués comme suit

La société VERICONTROL ENGINEERING

Sept mille sept cent quarante sept (7 747) actions qu'elle détient dans la société PARLYM, société par actions simplifiée au capital de 578 028 €, dont le siège social est fixé 34 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 400 131 116 RCS PARIS,

Lesdits biens évalués à la somme de cinq millions quatre cent vingt deux mille neuf cents € (**5 422 900 €**) ,

. Trois cents (300) actions qu'elle détient dans la société TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE SA – TC AFRIQUE, société de droit ivoirien ayant son siège social 16 Rue du Canal – Zone 3B ABIDJAN 16 BP 607, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-1982-B-63 256,

Lesdits biens évalués à la somme de deux cent quatre vingt quinze mille € (**295 000 €**).

Trente et un mille six cent quatre vingt quatorze (31 694) actions qu'elle détient dans la société JOANNA, société par actions simplifiée au capital de 1 110 000 €, dont le siège social est fixé 33, 35 Avenue du Maréchal Foch – 93460 GOURNAY SUR MARNE, immatriculée sous le numéro 499 605 103 RCS BOBIGNY,

Lesdits biens évalués à la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante six € (**999 946 €**).

Total des apports effectués par la société VERICONTROL ENGINEERING six millions sept cent dix sept mille huit cent quarante six € (6 717 846€) arrondi à **6 717 850€**.



Monsieur Stéphane SOUSSAN

. Deux cents (200) actions qu'il détient dans la société PARLYM, sus-référée.

Lesdits biens évalués à la somme de cent quarante mille € (**140 000 €**).

Monsieur Sébastien ROSSELLO

Cent quatre vingt (180) actions qu'il détient dans la société PARLYM, sus-référée

Lesdits biens évalués à la somme de cent vingt six mille € (**126 000 €**).

TOTAL DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS EVALUES A : six millions neuf cent quatre vingt trois mille huit cent cinquante € (6 983 850€).

- du rapport de Monsieur Yves BERTAUD en date du 22 mars 2011, commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Marseille en date du 10 décembre 2010,

Approuve ces apports et l'évaluation qui en a été faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, décide d'agréer Monsieur Stéphane SOUSSAN et Monsieur Sébastien ROSSELLO, en qualité de nouveaux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de 6 983 850 €, pour le porter de 750 500 € à



7 734 350 €, au moyen de la création de 698 385 actions nouvelles de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à la société VERICONTROL ENGINEERING, Monsieur Stéphane SOUSSAN et Monsieur Sébastien ROSSELLO, apporteurs, en rémunération de leurs apports, savoir

A la société VERICONTROL ENGINEERING

- six cent soixante et onze mille sept cent quatre vingt cinq (671 785) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

A Monsieur Stéphane SOUSSAN

- quatorze mille (14 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

A Monsieur Sébastien ROSSELLO

- douze mille six cents (12 600) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes, elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, que l'augmentation du capital qui en résulte est définitivement réalisée



et décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts

ARTICLE 6 - APPORTS

Les apports suivants ont été faits à la société, savoir

Lors de sa constitution

- en espèces, la somme de cinq cents euros, ci 500 €

Lors de l'augmentation du capital social décidée par

L'assemblée générale du 4 mars 2011

- en espèces, la somme de sept cent cinquante mille
Euros, ci 750 000 €

Lors de l'augmentation du capital social décidée par

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011

en nature

- 8 127 actions de la société PARLYM, SAS au capital de 578 028 €
siège social 34 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS –
RCS PARIS 400 131 116

Evalués globalement à 5 688 900 €

- 300 actions de la société TC AFRIQUE – sté de droit ivoirien
Siège social . 16 rue du Canal – Zone 3 B ABIDJAN 16 BP 607
RCS CI-ABJ-1982-B-63 256,

Evalués globalement à 295 000 €

- 31 694 actions de la société JOANNA – SAS au capital de
1 110 000 €, siège social 33, 35 Avenue du Maréchal
Foch – 93460 GOURNAY SUR MARNE

RCS BOBIGNY 499 605 103

Evalués à 999 950 €

Total des apports en nature 6 983 850 €

Il a été créé 698 385 actions de 10 € de valeur

Nominale, émises au pair

TOTAL DES APPORTS FAITS A LA SOCIETE, sept

Millions sept cent trente quatre mille trois cent cinquante

Euros, ci 7 734 350 €



ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de sept millions sept cent trente quatre mille trois cent cinquante mille euros (7 734 350 €).

Il est divisé en 773 435 actions de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

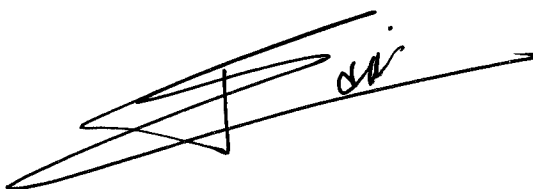
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Bernard CHARRIER



Enregistré à SIE MARSEILLE 11/12ME ARRONDISSEMENTS

Le 18/05/2011 Bordereau n°2011/405 Case n°14

Ext 2686

Enregistrement 500 €

Pénalités :

Total liquidé cinq cents euros

Montant reçu cinq cents euros

L'Agent

L'agent Principal

Mme A. ELBAZ